

- importance architecturale (A) ;
- témoignage de l'immeuble pour l'histoire nationale, locale, sociale, politique, religieuse, militaire, technique ou industrielle (T).

26.3 Les secteurs protégés d'intérêt communal de type « environnement construit » sont soumis à des servitudes spéciales de sauvegarde et de protection définies ci-après. Elles s'appliquent à tout projet de construction, démolition, reconstruction, transformation ou aménagement prévu dans ces secteurs.

Les secteurs protégés d'intérêt communal de type « environnement construit » sont marqués de la surimpression « C » dans la partie graphique du plan d'aménagement général.

26.4 Bâtiments et objets identifiés comme « immeubles ou parties d'immeubles protégés »

Les bâtiments et objets qui expriment un caractère typique à préserver sont identifiés comme « immeubles ou parties d'immeubles protégés » et sont indiqués dans la partie graphique du plan d'aménagement général comme suit :

- Bâtiments protégés, y compris petit patrimoine
- Murs protégés.

26.4.1 Les « **bâtiments protégés** » bénéficient d'une protection communale. Pour chaque bâtiment, est repris le ou les critères de protection conformément à l'article 26.2 ci-avant. Un inventaire photographique est repris à l'annexe 3 de la présente partie écrite du plan d'aménagement général.

Les mesures de protection et d'intégration se rapportent uniquement à l'aspect extérieur des bâtiments. Le caractère et les éléments typiques de ces bâtiments doivent être conservés et restaurés dans les règles de l'art. Toute intervention sur un bâtiment protégé doit veiller :

- au respect et à la mise en valeur des caractéristiques structurelles du bâtiment ;
- au respect et à la mise en valeur des caractéristiques architecturales du bâtiment (formes et ouvertures de toiture, baies de façade, modénatures, matériaux, revêtements et teintes traditionnels).

Localisation	Objet ou partie d'objet considéré	Critère de protection
BURDEN		
19, rue an der Hiel't	Construction principale + partie annexe	SB, Ex, A
1, Impasse du Berger	Construction principale	T, SB
Impasse du Berger	Mur d'enceinte	T
2-2a, impasse du Berger	Corps de logis + partie annexe	SB, Ex, T, A
3, impasse du Berger	Corps de logis + partie annexe	T, Ex
4, impasse du Berger	Corps de logis + annexes	SB, T
2, rue Buerdenerhals	Bâtiment dans son ensemble	T, R, Ex
7, rue Buerdenerhals	Corps de logis + annexe	T, Ex
rue Buerdenerhals	Mur d'enceinte	T
rues An der Hielt / Buerdenerhals	Mur d'enceinte	T

1, rue de l'Église	Corps de logis	SB, Ex
2, rue de l'Église	Corps de logis + partie annexe + mur et piliers	SB, T, Ex, A (maison) T (mur / piliers)
rue de l'Église	Église	T, Ex, A
rue de l'Église	Lavoir	T
A Maesch, rue de l'Église	Bâtiment dans son ensemble	SB, T
1, rue de la Fontaine	Bâtiment dans son ensemble	SB, T, Ex
Rue de la Fontaine	Mur d'enceinte	T
Rue de la Croix/rue du Réservoir	Croix de chemin	T
Lieu-dit « Beim Dreikost »	Croix de chemin	T
ERPELDANGE-sur-SÛRE		
1, rue Abbé Kalbersch	Bâtiment dans son ensemble	SB, A, Ex
2, rue Abbé Kalbersch	Corps de logis + annexe	SB, Ex
Rue Abbé Kalbersch	Mur d'enceinte	T
5, rue Abbé Kalbersch	Corps de logis	SB, Ex
6, rue Abbé Kalbersch	Chapelle	T (chapelle)
7, rue Abbé Kalbersch	Bâtiment dans son ensemble	SB, Ex
9, rue Abbé Kalbersch	Corps du logis	SB, Ex
14, rue Abbé Kalbersch	Bâtiment dans son ensemble	SB, T, Ex
17, Porte des Ardennes	Bâtiment dans son ensemble	SB, Ex
19, Porte des Ardennes	Corps de logis + annexes	SB, T, Ex
21, Porte des Ardennes	Château + annexe + corps de garde + serre + portails principal et secondaire	SB, T, R, Ex, A
21, Porte des Ardennes	Mur d'enceinte + croix de chemin	T (mur) T (croix)
47, Porte des Ardennes	Annexe	T, SB
84, Porte des Ardennes	Corps de logis	SB, Ex
120, Porte des Ardennes	Bâtiment dans son ensemble	SB, Ex
Porte des Ardennes	Église	T, Ex, A
128, Porte des Ardennes	Bâtiment dans son ensemble	T, SB, Ex, R
138, Porte des Ardennes	Bâtiment dans son ensemble, sauf annexe	T, SB, A, Ex
164, Porte des Ardennes	Bâtiment dans son ensemble	SB, T, Ex
164, Porte des Ardennes	Croix de chemin	T
2, rue du Château	Corps de logis + mur d'enceinte et piliers	SB, Ex, T (maison) T (mur/piliers)

2, rue du Château	Chapelle	T
4, rue du Château	Corps de logis	SB, Ex
8, rue du Château	Bâtiment dans son ensemble	SB, Ex
12, rue du Château	Corps de logis + annexe + mur d'enceinte	SB, Ex (bâti) T (mur)
20, rue du Château	Corps de logis + mur	SB, Ex (maison) T (mur)
24, rue du Château	Corps de logis	SB, Ex
24, rue du Château	Pierre tombale	T
26, rue du Château	Corps de logis	T, SB
30, rue du Château	Bâtiment dans son ensemble	A, SB, Ex
31, rue du Château	Corps de logis	SB, Ex
32, rue du Château	Bâtiment dans son ensemble + annexe	SB, Ex, T, A
32a, rue du Château	Mur d'enceinte	T
38, rue du Château	Corps de logis	SB, Ex
Rue du Cimetière	Partie ancienne du cimetière	T
Rue de la Croix	« Bildstock »/croix de chemin »	T
9, rue de la Croix	Bâtiment dans son ensemble	SB, Ex
1, rue du Moulin	Moulin dans son ensemble (avec canal de dérivation)	SB, Ex, T, R, A
Rue du Moulin	Mur d'enceinte	T
2, rue du Moulin	Corps de logis	SB, Ex
3, rue du Moulin (parcelle 1194/3808)	Bâtiment dans son ensemble	SB, Ex, A
4, rue du Moulin	Corps de logis + annexe	SB, Ex
6, rue du Moulin	Bâtiment dans son ensemble	SB, A, Ex
4, rue du Pont	Corps de logis	SB, Ex
INGELDORF		
5, rue Hasselbach	Bâtiment dans son ensemble	SB, Ex
9a, rue de la Sûre	Corps de logis	SB, Ex, A
9, rue de la Sûre	Corps de logis + piliers	SB, T (maison) T (piliers)
Rue de la Sûre	« Bildstock »/croix de chemin »	T
11, rue de la Sûre	Bâtiment dans son ensemble + mur	SB, Ex, T (bâtiment) T (mur)
Rue de la Sûre	Église + mur d'enceinte	T, Ex, A (église) T (mur)

13-13a, rue de la Sûre	Corps de logis + annexes	A, T, R, Ex, SB
21, rue de la Sûre	Bâtiment dans son ensemble	SB, Ex
21-23, rue de la Sûre	Mur d'enceinte	T
27, rue de la Sûre	Bâtiment dans son ensemble + annexes	SB, Ex
29, rue de la Sûre	Corps de logis	SB, R
31, rue de la Sûre	Corps de logis	SB, Ex
45, rue de la Sûre	Bâtiment dans son ensemble	SB, Ex
53, rue de la Sûre	Corps de logis + partie annexe	SB, Ex, T
59, rue de la Sûre	Bâtiment dans son ensemble	SB, Ex
67-67a, rue de la Sûre	Bâtiments dans leur ensemble + mur d'enceinte	A, T, Ex, SB (bâtiment) T (mur)
11, rue du Berger	Ancienne école	T, SB, Ex
Rue du Berger	Comice agricole	T, SB, Ex
Rue du Cimetière	Partie ancienne du cimetière	T
1, Neihaff	Corps de logis + annexes	SB, Ex

26.5 Prescriptions générales relatives aux secteurs protégés d'intérêt communal de type « environnement construit »

26.5.1 Pour tout projet ou aménagement, les caractéristiques du bâti traditionnel doivent être considérées, notamment :

- le tracé des rues, l'espace-rue et la structure du parcellaire ;
- l'implantation des constructions et leur gabarit ;
- les typologies architecturales incluant les formes et ouvertures de toiture, les baies de façade, les modénatures, les matériaux, revêtements et teintes traditionnels.

26.5.2 La préservation des « immeubles ou parties d'immeubles protégés » n'exclut pas les interventions architecturales contemporaines pour autant que celles-ci ne dénaturent pas le caractère originel typique ni des bâtiments ni de l'espace-rue, mais, au contraire, contribuent à sa mise en valeur.

26.5.3 L'aménagement des abords des « immeubles ou parties d'immeubles protégés » (composition, choix des matériaux et des couleurs) ne doit compromettre, ni la qualité, ni le caractère originel typique des bâtiments et de l'espace-rue.

26.5.4 Démolition et reconstruction de bâtiments

Les projets de construction doivent privilégier la réhabilitation et la restauration plutôt que la construction neuve.

A l'exception des cas d'urgence, pour des raisons de sécurité et de salubrité, et sans préjudice des dispositions relatives à la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux :